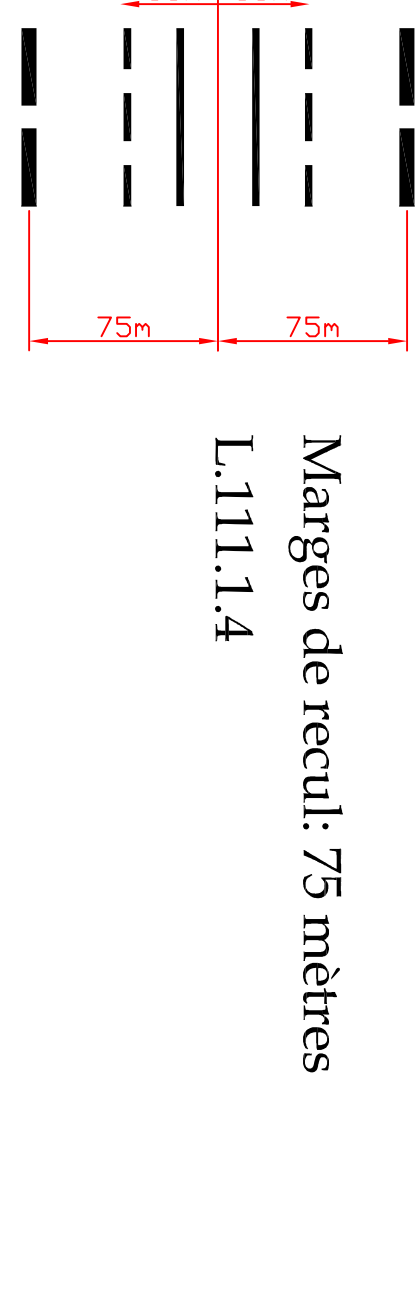


# Légende

A titre informatif :



A titre informatif :

Zone de protection de 300m autour de la ressource en eau du LIGNON

--- Limites des zones

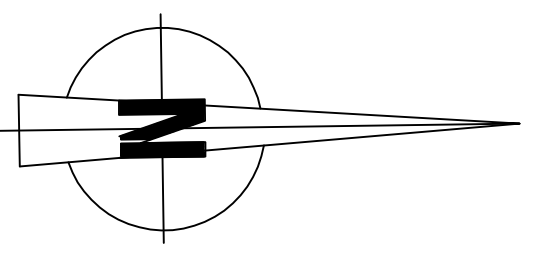
— Limites de la ZAD - arrêté préfectoral en date du 30 mars 2006

U Zones où les constructions sont autorisées

Ue Zones où les constructions à vocation industrielle ou artisanale sont autorisées

N Zones naturelles où seules l'adaptation, la réfection ou l'extension du bâti ou des constructions et installations nécessaires des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées

\* A titre informatif : Bâtiments agricoles



Département de la Haute-Loire  
**21b** Km  
 Zonage 1/5 000  
 Révisé en 2011

## Commune de LAPTE



Révision n°1

Approbation	20/01/2006	Arreté préfectoral	28/03/2006
Révision n°1	22/06/2009		19/08/2009

COMMUNE DE SAINT-JEPPES

COMMUNE DE CHENEBELLES

COMMUNE DE TENCE

C.N.E DE MONTREGARD

DE RAUCOULES

